

Date de dépôt: 4 juin 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Christian Grobet, Rémy Pagani, Magdalena Filipowski, Erica Deuber Ziegler, Jeannine de Haller, Pierre Meyll et Cécile Guendouz concernant la sécurité sur les routes cantonale

Rapport de M^{me} Anita Cuénod

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des travaux a examiné cette motion au cours de trois séances présidées par M. Claude Blanc avec la participation de M. Jean-Bernard Haegler, ingénieur cantonal du DAEL. Les procès-verbaux étaient tenus par M^{me} Jacqueline Meyer.

Cette motion invite le Conseil d'Etat à étudier divers aménagements concernant la sécurité sur le viaduc de l'Ecu, celui du Pailly, au milieu de la route de Meyrin, compte tenu des graves accidents de circulation routière qui surviennent régulièrement dans notre canton. Elle demande aussi une étude portant sur le recensement du réseau des routes cantonales qui mériteraient d'être dotées d'un giratoire.

La commission a amendé cette motion, sans pour autant en changer le sens. La version originale et celle amendée et votée à l'unanimité figurent à la fin de ce rapport.

Audition de M. Jean-Bernard Haegler, ingénieur cantonal, DAEL

Cette motion, pour l'ingénieur cantonal, concerne l'OTC, car la mise en place d'éléments de sécurité sur des ouvrages où le dénivelé peut entraîner des difficultés graves en cas de nécessité d'intervention par les bouchons que créent les deux voies closes. Il ne s'agit pas d'un problème technique, mais de gestion des accidents et possibilité d'intervention.

L'aspect technique représente des investissements importants. Pour la route de Meyrin, citée, cela nécessiterait une demande de crédit. Quant aux giratoires sur les routes cantonales, la réalisation dépend du DAEL, mais la décision de telle création à des carrefours est essentiellement un problème de gestion de la circulation. Le giratoire pose notamment des problèmes aux transports publics, il peut citer des exemples qui ont obligés à poser des feux, ce sont toutes des décisions qui résultent de l'application d'un concept de circulation, avec priorité accordée à certains mouvements plutôt qu'à d'autres selon la nécessité de freiner, par exemple, l'entrée de véhicules en ville.

Le DAEL est disposé à étudier les possibilités techniques et géographiques, si un inventaire est dressé par le département de tutelle. Il rappelle que lors de la présentation du projet de loi pour le crédit de la glissière du pont Butin, la commission des travaux de l'époque s'était inquiétée pour savoir si le département allait proposer d'autres réalisations du même type sur le canton, pour une question d'esthétique et d'aménagement. Un amendement avait été voté pour une glissière métallique, mais une opposition nette était venue des milieux motocyclistes. Une glissière en béton a donc été construite. Sur le plan de la sécurité, les glissières amovibles sont dangereuses car elle sont constituées de câbles.

D'autre part, passant souvent sur le pont de l'Ecu, M. Haegler peut certifier d'une évolution favorable depuis la mise en place des mesures sur l'avenue du Pailly. Ce viaduc est suffisamment large pour le passage de convois exceptionnels avec glissière, mais tel ne serait pas le cas au pont de l'Ecu.

Audition de M. J.-P. Christen, chef du domaine circulation, OTC

Une glissière centrale au pont de l'Ecu semble très difficile à réaliser, il s'agit notamment d'un axe pour les convois exceptionnels. La largeur par voie doit être de 3,5 mètres au moins pour la pose d'une glissière centrale. La configuration des lieux est la raison de cette difficulté, l'OTC n'est pas opposé aux glissières dans son principe.

En ce qui concerne le viaduc du Pailly, un nouveau plan de marquage a été adopté. Le centre de la chaussée est neutralisé avec une seule voie dans chaque sens pour le transit des véhicules. La vitesse est passée à 60 km/h. La mise en place d'une glissière ne s'impose pas puisque 6 mètres sont neutralisés au centre de la chaussée.

Pour la route de Meyrin, le projet de tram prévoit le site propre au milieu de cette chaussée. Quant au recensement des carrefours, une étude est en cours à l'OTC, dépendante de la gendarmerie. Un groupe de travail met sur pied un système pour avoir toutes ces informations au niveau du réseau cantonal. Pour créer un giratoire au carrefour avenue de Thônex/route de Sous-Moulin, il faudrait empiéter largement sur des parcelles privées arborisées.

Discussion et vote

Après un débat sur la forme et quelques amendements dans ce sens, les commissaires, convaincus de l'importance que revêt la sécurité sur les routes cantonales, acceptent la motion amendée à l'unanimité (2 L, 2 R, 2 PDC, 1 Ve, 3 S, 2 AdG) et vous recommande de voter le renvoi au Conseil d'Etat.

Proposition de motion (1372)

concernant la sécurité sur les routes cantonales (M 1372)

Vu les graves accidents – dont un mortel – qui se sont produits au viaduc de l'Ecu après sa remise en service ;

Vu les mesures de sécurité prises sur les voies de grande circulation ;

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat à étudier

1. l'aménagement d'urgence d'une glissière de sécurité sur le viaduc de l'Ecu, d'y interdire la circulation des poids lourds et de mettre en place des signaux indiquant qu'il y a danger ;
2. l'aménagement d'une glissière de sécurité sur le viaduc du Pailly à l'achèvement des travaux en cours ;
3. l'aménagement d'une glissière de sécurité au milieu de la route de Meyrin et recenser les artères de grande circulation qui mériteraient de bénéficier d'une protection (par exemple extrémité de la route de Suisse à la hauteur du jardin botanique) ;
4. à recenser les carrefours situés sur le réseau des routes cantonales qui mériteraient d'être dotés d'un giratoire, comme l'intersection de l'avenue de Thônex et de la route de Sous-Moulin où un grave accident s'est produit il y a un an, et établir un plan de réalisation.

EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA MOTION 1372

Mesdames et
Messieurs les députés,

Compte tenu des graves accidents de circulation routière qui surviennent régulièrement dans notre canton, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter cette motion.